



Mairie d'Orly-sur-Morin
 15, rue des grands prés (77750)
 Tel : 01.60.22.50.98 - Fax : 01.60.01.60.90
 Email : mairie@orly77.fr - Web : <http://www.orly77.fr>

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 AVRIL 2014

MB/

La réunion s'est tenue à la mairie d'Orly-sur-Morin à 19h30.

Etaient présents, Francis DELOROZOY, Raphaël LAURENT, Romuald TESTA, Sylvette DHOOSCHE, MM. Xavier DEQUIEDT, Benjamin FLAMANT, Yves BONNET, Gilles DELOROZOY, Jean-Marc HURAND et Mme Catherine SAUVAGE Suzanne HELLER, Marion BOYEAU et Joëlle SOLIVEAU. Etaient absentes excusés M. Lionel LEGROS qui a donné pouvoir à M. Xavier DEQUIEDT, et Mme Christine DA SILVA.

COMPTE RENDU SEANCE DU 29 MARS

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Mme Suzanne HELLER a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Assainissement Compte de gestion 2013 Délibération N°15

Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable du Trésor Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Compte de Gestion du Trésor Public pour l'exercice 2013.

Assainissement Compte Administratif 2013 Délibération N° 16

Le Maire présente le Compte Administratif 2013 au Conseil Municipal qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de Clôture 2012	28 508.06€	3 580.70€
Résultat Exercice 2013	4 543€	457€
Résultat de Clôture 2013	33 051.06€	4 037.70€

Hors de la présence de Monsieur DELOROZOY, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2013.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2014 Délibération N° 17

Après avoir entendu en séance le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Budget Primitif 2013, équilibré comme suit :

	Montant
Section de fonctionnement	33 051.06€
Section investissement	11 151.70€

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2013 Délibération N° 18

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve le Compte de Gestion du Trésor Public pour l'exercice 2013. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2013 Délibération N°19

Le Maire présente le Compte Administratif 2013 au Conseil Municipal qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de Clôture 2012	138 289.75€	62 705.72€
Résultat Exercice 2013	-42 468.19€	-116 109.24€
Résultat de Clôture 2013	95 821.53€	-53 403.52€

Hors de la présence de Monsieur DELOROZOY, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2013.

Vote des subventions 2013

Après lecture le montant de 5050€ est accepté et voté à l'unanimité pour l'ensemble des subventions attribué aux associations.

Vote du taux des 3 taxes 2013 Délibération N° 20

Le Conseil Municipal propose d'augmenter pour l'exercice 2013, les taux des taxes comme suit :

Taxes	Taux votés
Taxe d'habitation	12.37 %
Taxe sur le foncier bâti	13.35 %
Taxe sur le foncier non bâti	34.81 %

Affectation des Résultats Délibération N°21

	Montant
Affectation du résultat (compte 1068)	53 403.52€
Compte 002	42 418.04 €

Budget Primitif 2014 Délibération N°22

	Montant
Section de fonctionnement	362 986.04€
Section investissement	97 962.52€

Les Indemnités du Percepteur

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les indemnités du percepteur pour 400€ 2 voix contre (MM Dequiedt et Bonnet) et 1 abstention (M Legros)

Adhésion de la Commune de Leudon en Brie au SIANE délibération N°23

Après en avoir délibéré et trois abstentions (MM. Flamant, Dequiedt et Bonnet) le Conseil Municipal adopte à la majorité l'adhésion de la commune de Leudon en Brie au SIANE.

Composition de la CCID Délibération N°24

Conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts qui prévoit que dans chaque commune il doit être institué une commission communale des impôts directs (CCID), le conseil municipal doit proposer une liste de 24 personnes en sachant que la désignation de 12 personnes sera effectuée par le directeur des services fiscaux.

Une liste est donc établie et transmise aux services concernés.

Composition d'un groupe de travail pour la salle polyvalente

La Commission ainsi composée de Mmes Sauvage, Dhoosche, Heller, Boyeau et MM Flamant, Dequiedt et Laurent se réunira prochainement

Composition des différentes Commissions Information et Communication, Cimetière et Fêtes et sports

Les Commissions ainsi constituées :

Information et Communication : Mmes Boyeau ,Dhoosche,MM.Laurent,Gilles Delorozoy, Testa et Hurand.

Cimetière : Mmes Dhoosche et Heller

Sport et Fêtes : Mmes Dhoosche, Heller, Boyeau, Soliveau et MM.Laurent, Hurand et Flamant.

Délégations de signatures du Conseil Municipal consenties au Maire

Le Conseil Municipal reporte à la prochaine réunion pour déterminer les montants autorisés.

Délégations de signature du Maire aux adjoints

Le maire délègue sa signature aux Adjoints dans les domaines des Finances et de l'urbanisme.

Questions Diverses

Le conseil Municipal évoque la composition du bureau de vote pour la tenue du scrutin des élections européennes du 25 mai prochain.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la correspondance du SDIS relative à la composition de la CASDIS. Le Conseil Municipal demande à ce que le miroir situé au Pont Ru de la Fonderie soit changé.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole le Maire lève la séance à 21h40

Fait à Orly sur Morin, le 29 Avril 2014

Le Maire

Francis DELOROZOY